



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Analyse du marché du travail et politique sociale

Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail

Documents de base pour la conférence
nationale du 21 avril 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 42 27
www.seco.admin.ch

Sommaire

Management Summary.....	3
1 Introduction.....	5
2 Activité et participation au marché du travail.....	5
2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite	7
2.3 Passage à la retraite	8
2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle	10
2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite.....	11
3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale.....	14
3.1 Chômage selon l'OIT	14
3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO.....	17
3.3 Raisons de la perte de l'activité.....	19
3.4 Prestations de l'AC	20
3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale	22

Management Summary

Importance croissante des personnes âgées sur le marché suisse du travail

L'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté sur le marché suisse du travail ces dernières années et continuera de progresser au cours des prochaines années. D'une part, l'origine de cette tendance est due à l'évolution démographique. L'année la plus fortement peuplée de la Suisse a atteint l'âge de 50 ans en 2014 et les baby-boomers font progressivement partie des travailleurs âgés. A cette tendance s'ajoutent d'autre part des modifications qualitatives significatives. Le niveau de qualification des travailleurs âgés actuels est significativement plus élevé qu'il y a 10 ans et cette tendance se poursuivra également. En outre, la participation au marché du travail des personnes âgées, avant tout des femmes, a augmenté ces dix dernières années. Dans leur ensemble, les travailleurs âgés fournissent une contribution très importante à la couverture de la demande croissante en personnel qualifié en Suisse.

Participation élevée au marché du travail même en comparaison internationale

Parmi les Etats membres de l'OCDE, la Suisse fait partie de ceux qui ont un taux d'emploi le plus élevé chez les 55-64 ans. Les tendances aux retraites anticipées durant les années 1990 ont régressé ces dernières années. La participation au marché du travail des 55-64 ans a augmenté de manière successive. Cette tendance positive a été particulièrement prononcée chez les femmes. Cela s'explique à la fois par l'augmentation progressive de l'âge de la retraite (2001, 2005), et par la tendance générale à une participation accrue au marché du travail.

Parmi les personnes non actives âgées de 55-64 ans, 27 % ont indiqué en 2015 ne pas exercer d'activité professionnelle en raison d'une invalidité (18 %) ou d'une incapacité temporaire de travail (9 %). Un quart avait des raisons personnelles justifiant une inactivité. 30 % ont pris une retraite anticipée et 14 % une retraite ordinaire. 3 % ont déclaré n'avoir guère d'opportunité sur le marché du travail.

La participation au marché du travail chute fortement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint. Cette situation dépend avant tout de la prévoyance vieillesse bien développée. En 2015, 18 % des 64-74 ans ont toutefois poursuivi une activité en Suisse, le plus souvent à temps partiel. La participation au marché du travail a constamment augmenté dans cette catégorie d'âge ces dix dernières années, après un recul dans les années 1990. En Europe, la Suisse fait partie des pays caractérisés par une participation élevée au marché du travail chez les 65-69 ans et se situe dans la moyenne parmi les Etats membres de l'OCDE.

Chômage et inactivité selon l'OIT

Les personnes âgées sont moins souvent concernées par le chômage que les plus jeunes. Ce modèle se traduit au cours des dernières années aussi bien par les taux de chômage du SECO que par ceux de l'OFS relatifs à l'inactivité selon l'OIT.

Une augmentation légèrement plus prononcée de l'inactivité chez les 55-64 ans s'est traduite dans les statistiques de l'OFS au cours des deux derniers trimestres 2015, où son taux équivalait à celui des 25-54 ans. Ceci semblerait indiquer que les personnes âgées sont légèrement plus fortement concernées par les répercussions négatives de la forte revalorisation du franc suisse que les plus jeunes. Seul un très léger rapprochement entre les taux de chômage des personnes plus jeunes et de celles âgées est visible dans les chiffres du chômage du SECO, qui devraient également annoncer une augmentation de licenciements. La poursuite de l'évolution des deux statistiques devra être bien observée dans les mois qui suivent.

Les personnes âgées ont en principe un risque inférieur de devenir chômeur ou inactif. Comme le montrent les analyses de l'enquête suisse sur la population active, les personnes âgées sont plus rarement concernées par des licenciements ou par la dissolution de leurs rapports de travail temporaire que les plus jeunes. En revanche, les personnes âgées ont souvent plus de peine, une fois au chômage, à retrouver une place de travail adéquate. Les difficultés particulières rencontrées par les personnes âgées sont prises en compte par l'assurance-chômage, en accordant aux personnes de plus de 55 ans un droit prolongé aux indemnités chômage par rapport aux personnes plus jeunes. L'accès aux mesures du marché du travail de l'AC est accordé aux personnes âgées et plus jeunes. L'engagement de l'AC à combattre le chômage de longue durée bénéficie aux personnes âgées dans la mesure où leur risque d'être chômeur à plus long terme est plus élevé d'un point de vue structurel.

Fins de droits aux prestations de l'AC et dépendance de l'aide sociale

Les personnes de plus de 55 ans épuisent leurs droits aux prestations de l'AC un peu plus rarement que les personnes âgées par exemple entre 45 et 54 ans. Ce phénomène pourrait s'expliquer avant tout par la durée de perception maximale plus longue des personnes âgées. Le risque d'une fin de droits est cependant supérieur chez les personnes âgées que chez celles de 25-34 ans. Ce phénomène reflète à son tour les conditions plus difficiles des demandeurs d'emploi âgés lors de la réinsertion sur le marché du travail.

Avec 2.7 %, le taux d'aide sociale chez les personnes de 55-64 ans en 2014 se situe nettement en-dessous de celui des 45-54 ans, atteignant 3.3 %. L'écart entre ces taux s'est toutefois un peu réduit au cours des neuf dernières années. En 2005, le taux d'aide sociale des personnes de 55-64 ans se situait encore à 1.9 %, contre 2.9 % chez les 45-54 ans.

L'augmentation récente du taux d'aide sociale chez les personnes âgées s'explique en premier lieu par une durée plus longue de dépendance de l'aide sociale. En 2009, la durée moyenne de perception de l'aide sociale chez les 55-64 ans se situait encore à 17 mois pour les cas clôturés ; en 2014, elle se situait à 21 mois en moyenne. Dans la catégorie d'âge des 45-54 ans, la durée moyenne de perception se situait à 12 mois pour 2009 et 2014. Comme dans le cas du chômage, la dépendance plus longue de l'aide sociale pourrait être expliquée chez les personnes âgées essentiellement par le fait que la reprise d'une activité est plus difficile. L'examen de ce contexte devrait cependant être encore poursuivi.

1 Introduction

La deuxième Conférence nationale sur le thème « Travailleurs âgés en Suisse » aura lieu le 21 avril 2016. La situation des travailleurs âgés a été approfondie et analysée en 2014 en comparaison internationale dans une étude de l'OCDE, mandatée en commun par le SECO et l'OFAS.¹ Les indicateurs existants complètent et précisent la base de données de l'OCDE dans des domaines spécifiques du marché du travail. Les indicateurs sont divisés en deux champs thématiques, à savoir d'une part des questions de participation au marché du travail des personnes âgées par rapport aux personnes plus jeunes et, d'autre part, des questions d'inactivité et de chômage involontaires ainsi que des questions de protection sociale y relatives.

2 Activité et participation au marché du travail

2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

Avec le vieillissement démographique, l'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté ces dernières années. Cette évolution se poursuivra également au cours des années à venir.

En 2015, l'offre de travail des personnes de plus de 55 ans correspondait à 718'000 personnes actives occupées en équivalents plein temps. Elles détiennent ainsi près de 20 % de l'offre globale de travail de la population résidante permanente en Suisse. Par rapport à 2005, l'offre de travail des personnes à partir de 55 ans s'est accrue de près de 176'000 équivalents plein temps, soit une hausse d'un tiers. Aucune autre catégorie d'âge n'a enregistré une croissance comparable sur le marché du travail ces dix dernières années. L'augmentation s'explique ici aussi bien par un accroissement de la population pour des raisons liées à la démographie que par une augmentation de la participation au marché du travail, c'est-à-dire une meilleure exploitation du potentiel des travailleurs.

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

	2e trimestre 2015	Modification 2005-2015	
	Personnes actives en équivalents plein temps	absolu	en %
15-24 ans	500'400	+ 14'100	+ 3 %
25-39 ans	1'347'600	+ 105'800	+ 9 %
40-54 ans	1'513'300	+ 222'700	+ 17 %
55-64 ans	636'600	+ 137'600	+ 28 %
65 ans et plus	81'400	+ 38'600	+ 90 %
55 ans et plus	718'000	+ 176'200	+33 %
Total à partir de 15 ans	4'079'300	+ 518'900	+ 15 %

Selon le scénario de référence de l'OFS relatif à l'évolution démographique, l'offre de travail en équivalents plein temps des personnes à partir de 55 ans augmentera de près de 30 % au cours des dix prochaines années, en comparaison d'un accroissement de l'offre globale de travail de 7 %. La part des travailleurs âgés par rapport au total poursuivra sa croissance en conséquence.

¹ Voir OCDE (2014), *Vieillesse et politiques de l'emploi: Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, Editions OCDE, Paris.

Comme illustré à la figure 2.2, la participation accrue au marché du travail a provoqué une croissance significative de l'offre de travail avant tout chez les personnes âgées. Parmi toutes les catégories d'âges, le taux d'activité en équivalents plein temps s'est accru le plus fortement chez les 55-64 ans (+6.6 %). Partant de l'état de la population en 2005 (en admettant aucune croissance démographique), plus de 80'000 travailleurs supplémentaires âgés de plus de 55 ans sont arrivés sur le marché suisse du travail ces dix dernières années en conséquence de la participation plus élevée au marché du travail. Plus de la moitié de la croissance de l'offre de travail, attribuée à une participation plus élevée, est revenue à cette catégorie d'âge.

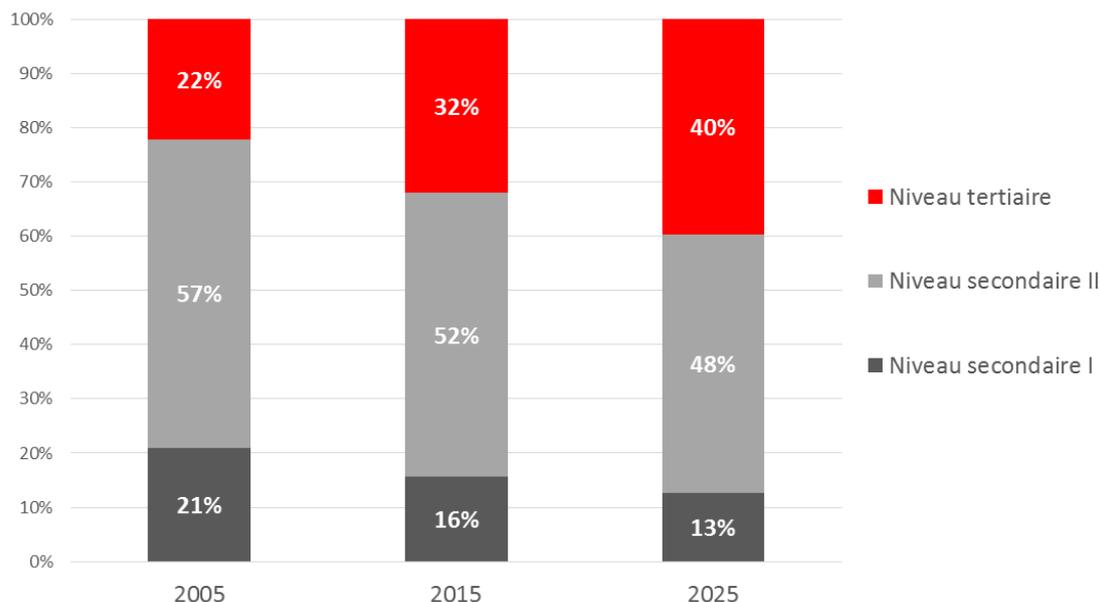
Figure 2.2 : Effet de la participation plus élevée au marché du travail sur l'offre de travail en fonction des classes d'âge

	Taux d'activité (équivalents plein temps)			Effet de la participation au marché du travail
	2005	2015	2005-2015	
15-24 ans	55.6 %	54.0 %	-1.6 %	-13'700
25-39 ans	76.9 %	79.8 %	2.9 %	+ 47'500
40-54 ans	77.6 %	80.1 %	2.5 %	+ 40'800
55-64 ans	56.5 %	63.1 %	6.6 %	+ 58'400
65 ans et plus	3.6 %	5.5 %	1.9 %	+ 22'200
55 ans et plus	26.3 %	28.9 %	2.6 %	+ 80'600
15-64 ans	69.9 %	72.5 %	2.7 %	+ 155'200

Source : OFS/ESPA (propres calculs)

La proportion des personnes hautement qualifiées augmente également chez les personnes de 55-64 ans en raison du niveau de qualification plus élevé à travers les générations. La part des personnes de 55-64 ans ayant effectué une formation de niveau tertiaire a augmenté de 10 % entre 2005 et 2015, passant de 22 % à 32 %, alors que les parts des personnes ayant achevé une formation du degré secondaire I & II ont diminué chacune de 5 %. Selon les scénarios démographiques de l'OFS, la part des personnes ayant achevé une formation tertiaire dans la catégorie d'âge des 55-64 ans augmentera de 8 % supplémentaires et atteindra 40 % d'ici 2025. Ce déplacement souligne également la contribution croissante des travailleurs âgés pour répondre à la demande en spécialistes hautement qualifiés.

Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2005-2025

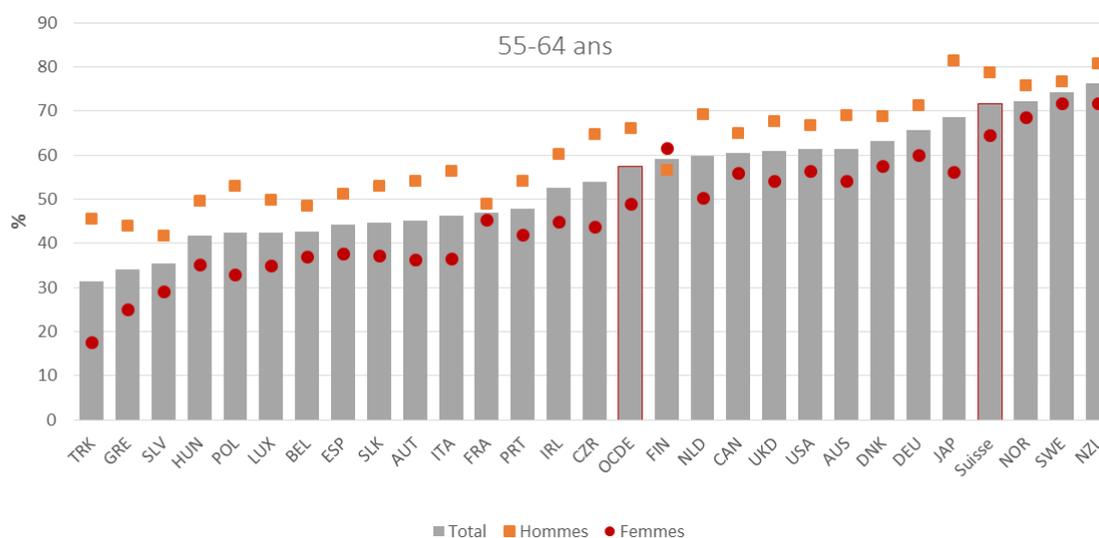


Source : OFS/ESPA (2005, 2015, 2e trimestre dans chaque cas), OFS/Perspectives de formation (2025)

2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite

La participation au marché du travail est très élevée en Suisse, de manière générale ainsi que chez les personnes sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Seules la Norvège, la Suède et la Nouvelle-Zélande ont enregistré au sein des pays de l'OCDE parmi la population des 55-64 ans un taux d'emploi supérieur à la Suisse.

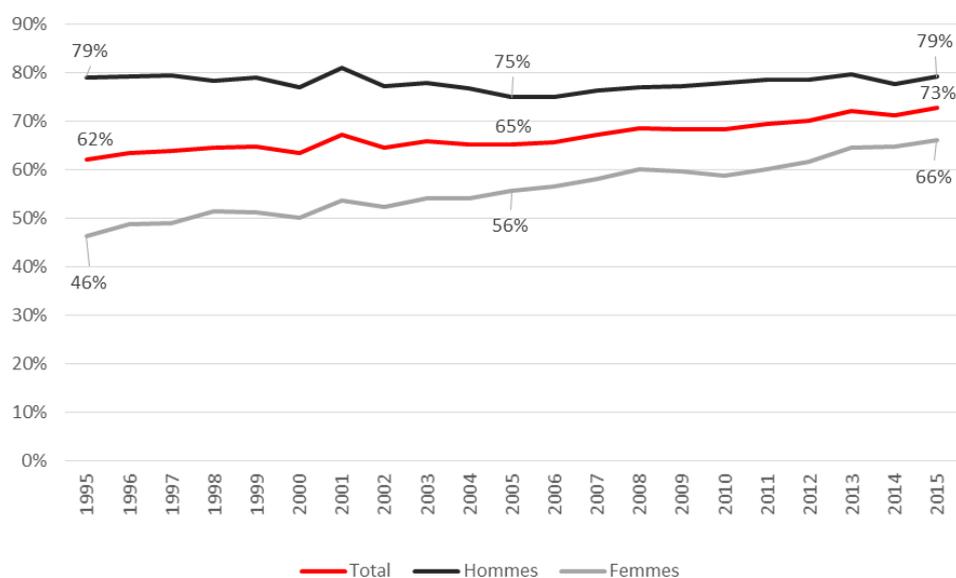
Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2014



Source : OCDE

La participation au marché du travail des personnes âgées a pu être augmentée en Suisse ces vingt dernières années. Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté de 62 % à 73 % entre 1995 et 2015. Alors que le taux d'emploi des hommes s'est situé à 79 % en 1995 et 2015, le taux des femmes a augmenté de 20 %, passant de 46 % à 66 %.

Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1995-2015



Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

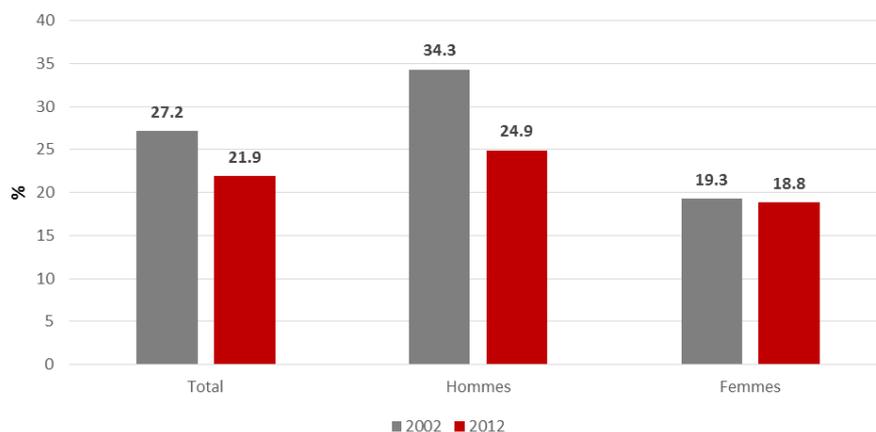
Une augmentation du taux d'emploi chez les personnes de 55-64 ans a des répercussions particulièrement élevées sur le total de l'activité, cette catégorie d'âge augmentant également pour des raisons liées à la démographie. Uniquement durant ces cinq dernières années (2010-2015), le volume de travail des 55-64 ans a augmenté de 78'000 équivalents plein temps de personnes actives. Avec 14 %, l'augmentation relative du volume de travail de cette catégorie d'âge a été deux fois plus élevée que celle des personnes actives dans son ensemble (+7 %).

2.3 Passage à la retraite

Le niveau et l'évolution du taux d'emploi de la population des 55-64 ans sont fortement influencés par l'âge officiel de la retraite. Alors que l'âge normal de la retraite AVS s'élevant à 65 ans chez les hommes est resté constant ces vingt dernières années en Suisse, il a été rehaussé de 62 à 63 ans en 2001 et de 63 à 64 ans en 2005 chez les femmes.

Dans les années 1990 chez les hommes, une tendance relativement forte à davantage de départs en retraite anticipée a eu lieu, notamment en raison de la longue période de stagnation économique. Ce phénomène s'est ressenti de manière significative au cours de la période 1995-2005, avec un taux d'emploi diminuant chez les hommes de 55-64 ans. La tendance à davantage de départs en retraites anticipées a pu être neutralisée ces dernières années. Le taux d'emploi chez les hommes a de nouveau augmenté entre 2005 et 2015.

Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* (auto-déclaration)



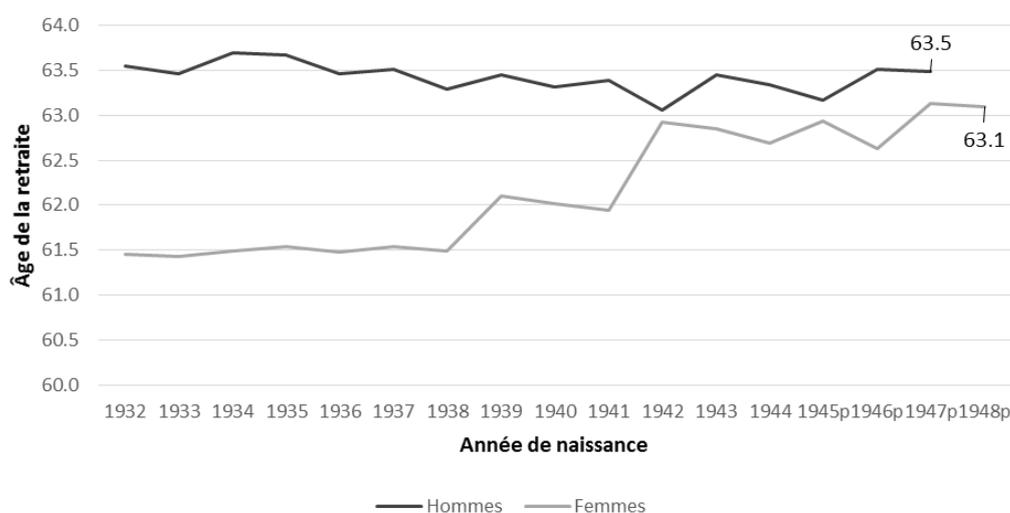
* Hommes 60-64 ans, femmes 59-63 ans (2012) ou 58-62 ans (2002)

Source : OFS/ESPA

Différentes causes sont à l'origine du recul des départs en retraites anticipées ces dernières années. D'une part, la marge de financement des retraites anticipées par le 2e pilier a diminué. Par conséquent, les passages à la retraite anticipée devraient avoir été mis en œuvre de façon plus restreinte ces dernières années, par exemple lors de restructurations. D'autre part, les conditions financières du deuxième pilier ne se sont pas non plus améliorées ces dernières années. Les employeurs devraient en outre avoir été plus conscients de l'importance du personnel qualifié âgé. Ces dernières années, les entreprises ont déploré un manque accru en personnel qualifié dans divers domaines professionnels.

Le relèvement de l'âge normal de la retraite AVS a été d'une part déterminant pour l'augmentation constante du taux d'emploi des femmes de 55-64 ans. La part des femmes qui se sont retirées de la vie professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire est restée constante entre 2002 et 2012, malgré l'augmentation constante de l'âge de la retraite.

Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance

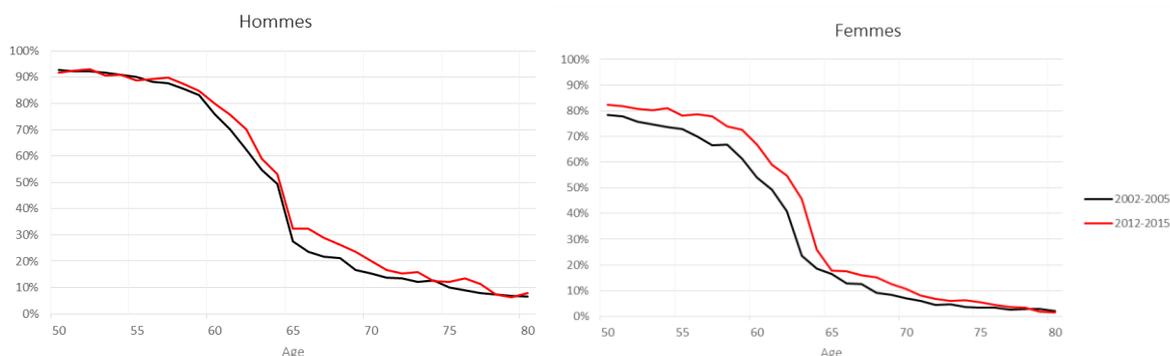


Source : OFS/ESPA

En plus de l'augmentation de l'âge de la retraite, la tendance généralisée à une participation accrue au marché du travail des femmes a eu d'autre part une répercussion positive sur la

participation au marché du travail des personnes âgées actuellement entre 55 et 64 ans. Ce phénomène est illustré à la figure 2.8 par un taux d'emploi accru chez les femmes âgées entre 50 et 55 ans. Cette augmentation reflète l'accroissement général de la participation féminine au marché du travail, n'étant pas une conséquence de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2002-2005 en comparaison avec 2012-2015



Source : OFS/ESPA (propre évaluation, 2e trimestre dans chaque cas)

2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle

Près de 25 % des 55-64 ans ont compté parmi les personnes non actives en 2015, n'ayant donc pas recherché ou exercé d'activité professionnelle. La part des personnes non actives s'est élevée à 32 % chez les femmes et à 18 % chez les hommes.

27 % des personnes non actives de 55-64 ans, c'est-à-dire plus d'un quart de celles-ci, ont indiqué ne pas être à la recherche d'une activité professionnelle en raison d'une invalidité (18 %) ou d'une incapacité temporaire (9 %). Un quart avait des raisons personnelles d'une non activité sur le marché du travail. Ce groupe comprenait en grande majorité des femmes n'ayant exercé aucune activité professionnelle, en partie déjà antérieurement. 3 % des personnes non actives ont indiqué qu'elles ne voyaient en soi pas d'opportunité sur le marché du travail. 30 % ont pris une retraite anticipée et 14 % une retraite ordinaire.

Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2015 (en milliers)

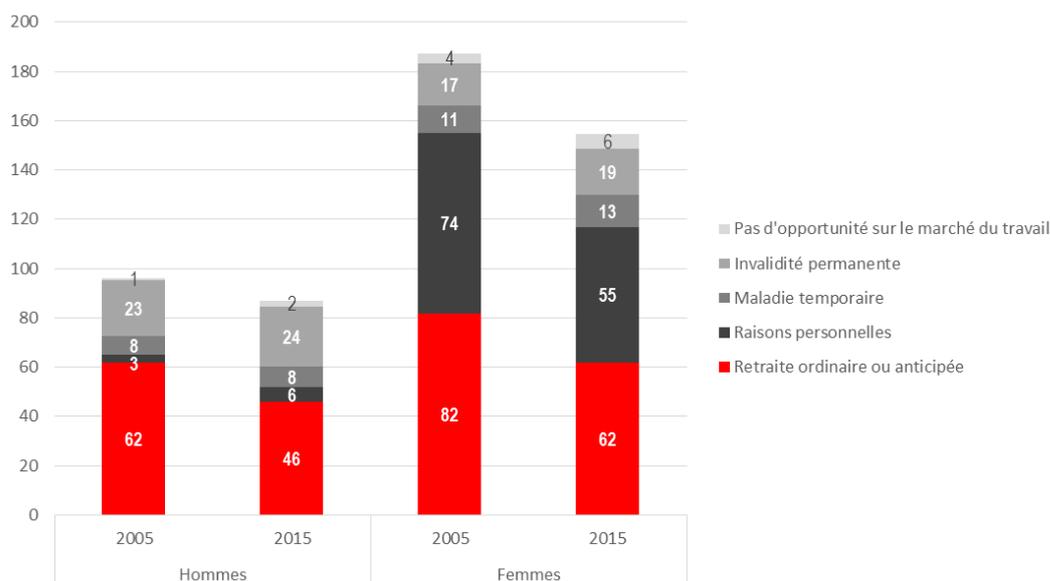
	Hommes	Femmes	Total	Part
Raisons personnelles / obligations	5.9	54.9	60.8	25 %
Retraite anticipée	39.6	33.3	72.9	30 %
Départ en retraite ordinaire	6.4	28.6	35.0	14 %
Invalidité permanente	24.4	18.7	43.0	18 %
Maladie, incapacité temporaire	8.4	13.1	21.5	9 %
Pas d'opportunité sur le marché du travail	2.1	6.0	8.1	3 %
Total	86.8	154.5	241.3	100 %

Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Durant la période 2005-2015, le nombre d'hommes non actifs de 55-64 ans a diminué de près de 10 %. Ce recul était fondé en premier lieu par la diminution des passages anticipés à la retraite d'environ un quart. En revanche, le nombre d'hommes non actifs pour des raisons personnelles a augmenté (figure 2.10).

Le nombre de femmes non actives de 55-64 ans a diminué de 17 % ces dix dernières années. Alors que peu de femmes ont quitté la vie active pour des raisons personnelles ou pour prendre une retraite ordinaire ou anticipée, le nombre de femmes involontairement non actives sur le marché du travail, en raison d'une maladie temporaire, d'une invalidité ou de l'absence d'opportunité, a augmenté. La part des trois derniers groupes au total des femmes entre 55-64 ans n'a pourtant augmenté que légèrement de 7.2 % en 2005 à 7.5 % en 2015. Chez les hommes, cette part s'est située en 2005 à 7.1 % et en 2015 à 6.9 %.

Figure 2.10 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2005-2015 (en milliers)



Source: OFS/ESPA (propre évaluation)

Remarques :

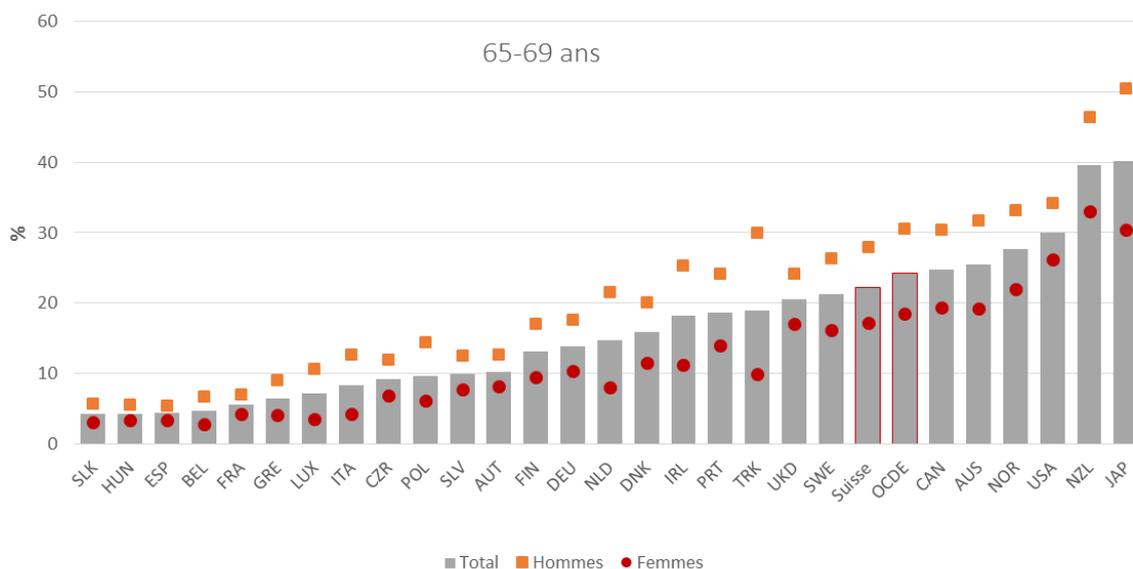
Personnes non actives qui ne sont pas en formation et qui n'ont pas de perspective de poste
Première raison indiquée pour l'absence de recherche d'emploi

2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite

En Suisse, le taux d'emploi des personnes de 65-69 ans était de 22 % en 2014, soit légèrement en-dessous de la moyenne OCDE, de 24 % (figure 2.11).

En Europe, la Suisse présente cependant le taux de participation au marché du travail le plus élevé, juste derrière la Norvège. Des pays tels le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, l'Australie ou le Canada présentent chez les 65-69 ans dans l'OCDE des taux d'emploi encore supérieurs la Suisse.

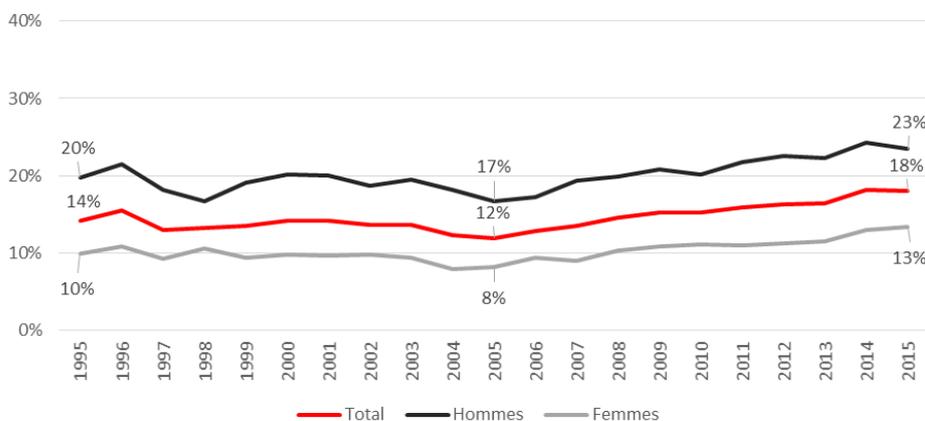
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2014



La participation au marché du travail diminue très rapidement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint (figure 2.8). C'est, d'une part, l'expression d'un niveau de prospérité élevé et, d'autre part, la conséquence d'un système de prévoyance vieillesse bien développé, tel qu'on le connaît dans tous les pays européens.

En 2015, 18 % des 64-74 ans ont néanmoins poursuivi une activité professionnelle en Suisse. Après un recul dans les années 1990, ce taux a à nouveau constamment augmenté ces dix dernières années.

Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1995-2015

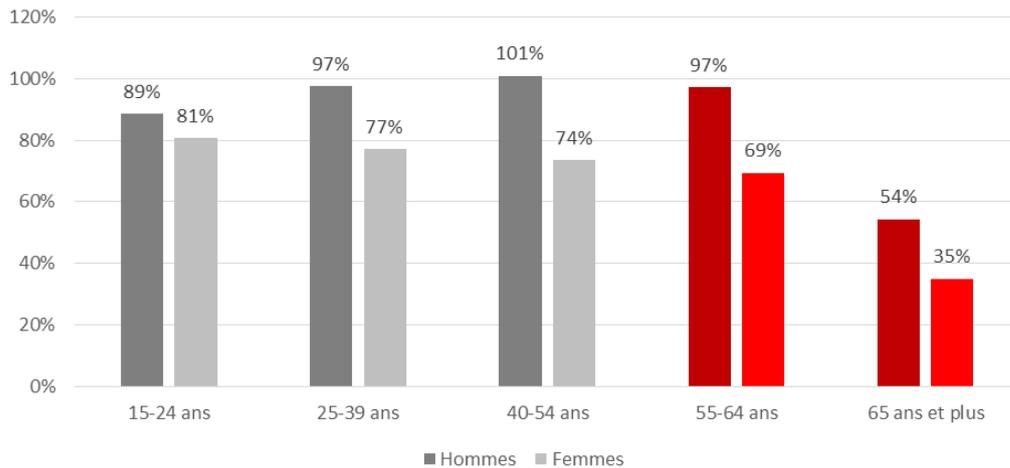


Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

La forme de travail privilégiée après la retraite est le travail à temps partiel. Le taux d'occupation passe nettement sous les 50 % pour ceux qui restent actifs professionnellement après avoir atteint l'âge de la retraite. Ce recul du taux d'occupation est observé aussi bien chez les hommes (de 97 % à 54 %) que chez les femmes (de 69 % à 35 %).

Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2015

En fonction du sexe



Source : OFS/ESPA (valeurs moyennes annuelles)

Malgré un faible taux d'emploi et d'occupation, l'activité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite prend de l'importance avec le temps. La catégorie d'âge concernée a en effet fortement augmenté ces dix dernières années et continuera d'augmenter à l'avenir.

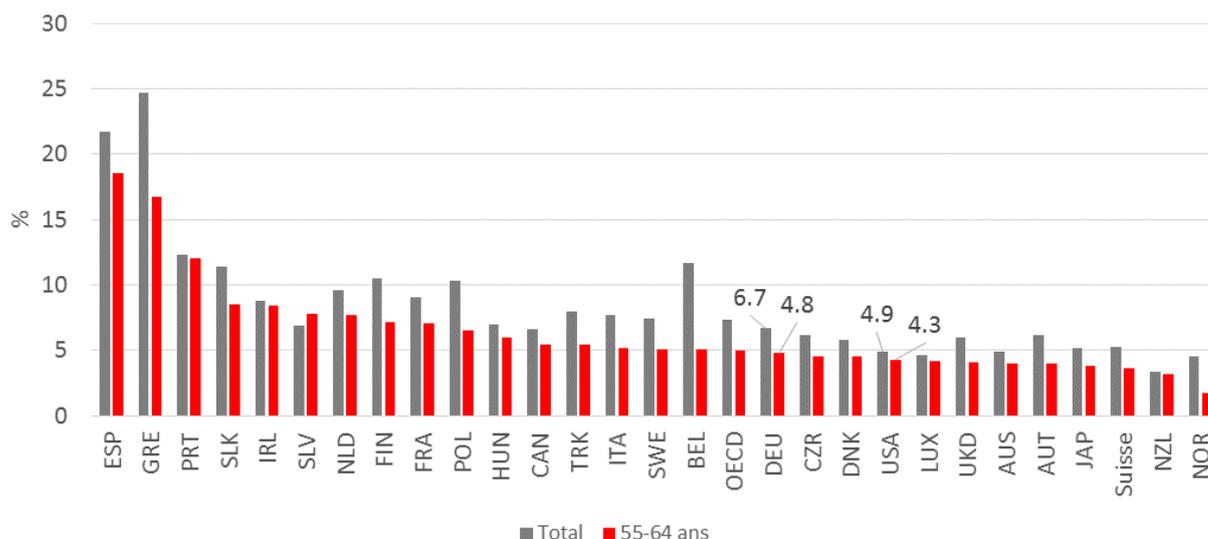
Entre 2010 et 2015, le volume de travail des personnes de plus de 64 ans a augmenté de 16'000 personnes actives en équivalents plein temps. Sur la base des 65'000 personnes actives en équivalents plein temps de plus de 64 ans en 2010, cela correspond à une augmentation relative considérable de 25 % du volume de travail dans cette catégorie d'âge.

3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale

3.1 Chômage selon l'OIT

Au cours du troisième trimestre 2015, le taux de chômage des personnes de 55-64 ans s'est situé en Suisse à 4.3 % par rapport à la moyenne de l'OCDE de 4.8 %.

Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3e trimestre 2015



Source : OCDE

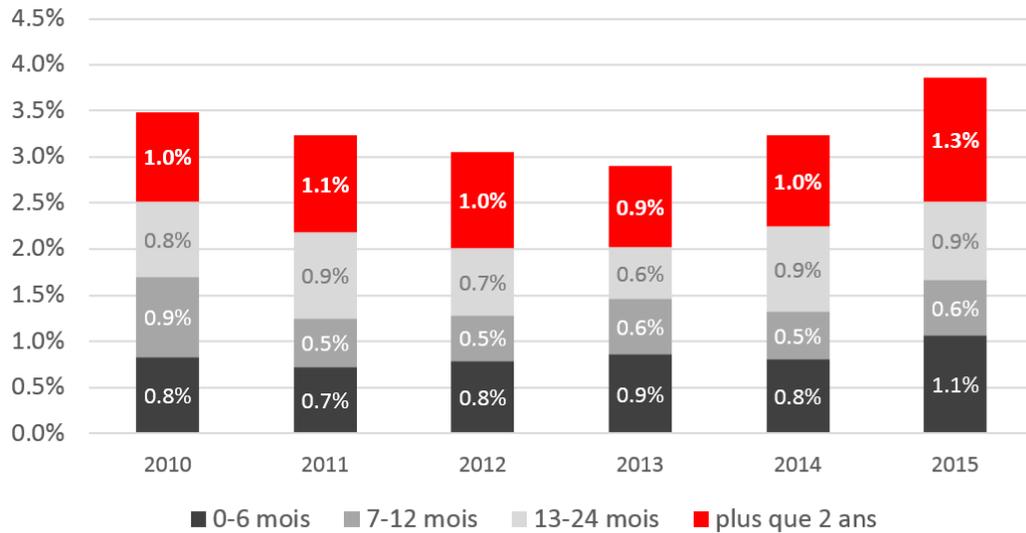
Dans l'ensemble, le taux de chômage est relativement bas en Suisse en comparaison transversale, ce qui constitue une marque du bon fonctionnement du marché du travail. Au cours du troisième trimestre 2015, le taux de chômage se situait à 4.9 % par rapport à la moyenne de 6.7 % des pays de l'OCDE.

L'année dernière en Suisse, la situation des personnes âgées a eu pourtant tendance à se dégrader par rapport à d'autres pays ; ce contexte est étroitement lié à l'évolution générale du marché du travail : en 2015, le chômage a légèrement augmenté en Suisse, contrairement à la tendance à la baisse pour la plupart des pays de l'OCDE. Cette évolution s'explique principalement par la nouvelle revalorisation du franc suisse par rapport à l'euro en 2015 (abrogation de la limite de change inférieure en janvier 2015).

Pour évaluer la situation du marché du travail de différents groupes de population, il est approprié d'utiliser également en Suisse les chiffres du chômage selon la définition de l'OIT. Ces chiffres incluent tous les chômeurs, qu'ils soient enregistrés auprès de l'ORP et/ou qu'ils perçoivent des prestations de l'AC.

Dans la figure 3.2, le taux de chômage selon l'OIT des 55-64 ans est représenté de façon différenciée en fonction des classes de durée d'inactivité pour la période 2010-2015. D'après cette figure, l'augmentation du taux de chômage s'explique en premier lieu par une augmentation de l'inactivité de longue durée (1 année et plus). Ces chiffres reflètent la plus grande difficulté des chômeurs âgés à trouver un poste lorsqu'ils sont inactifs, dans la situation actuelle également. La part des personnes âgées non actives depuis peu a augmenté moins fortement. Dans la moyenne annuelle 2015, le taux de chômage des personnes de 55-64 ans s'est situé à 3.9 % et a donc été légèrement inférieur à la valeur globale de 4.5 %.

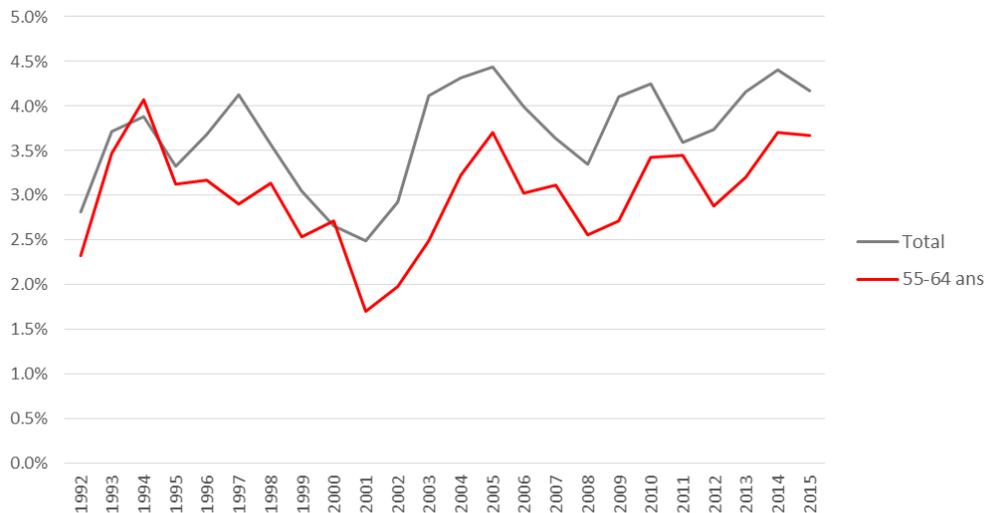
Figure 3.2 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes de durée, 55-64 ans 2010-2015



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Comme l'indique une comparaison à long terme, les personnes de 55-64 ans sont cependant moins touchées par le chômage que la moyenne en comparaison avec les groupes d'âges plus jeunes. Cet avantage relatif est resté robuste ces 10 dernières années (figure 3.3). Au début des années 1990, les personnes âgées enregistraient des taux de chômage encore plus élevés en comparaison avec la moyenne. En termes absolus, les taux de chômage des personnes âgées ont enregistré au cours des années 1990 un niveau similaire à aujourd'hui.

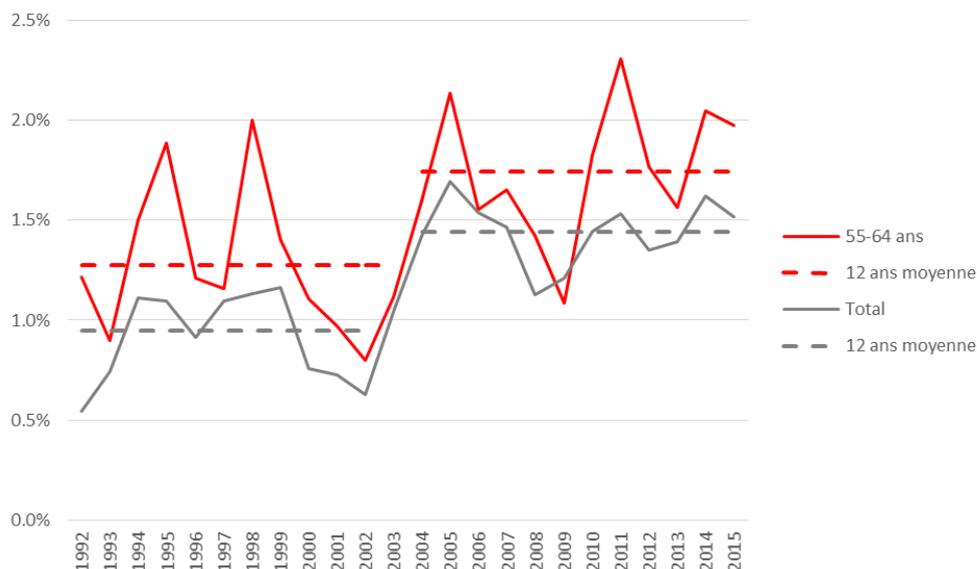
Figure 3.3 : Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total, 1992-2015



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

La part des personnes qui restent au chômage pendant plus d'un an augmente nettement avec l'âge. En 2015, la part des chômeurs de longue durée chez les personnes de 55-64 ans était de 54 %, contre 45 % chez les 40-54 ans, et 31 % chez les 25-39 ans. Cette proportion plus élevée se répercute en général également sur un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne.

Figure 3.4 : Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 1992-2015



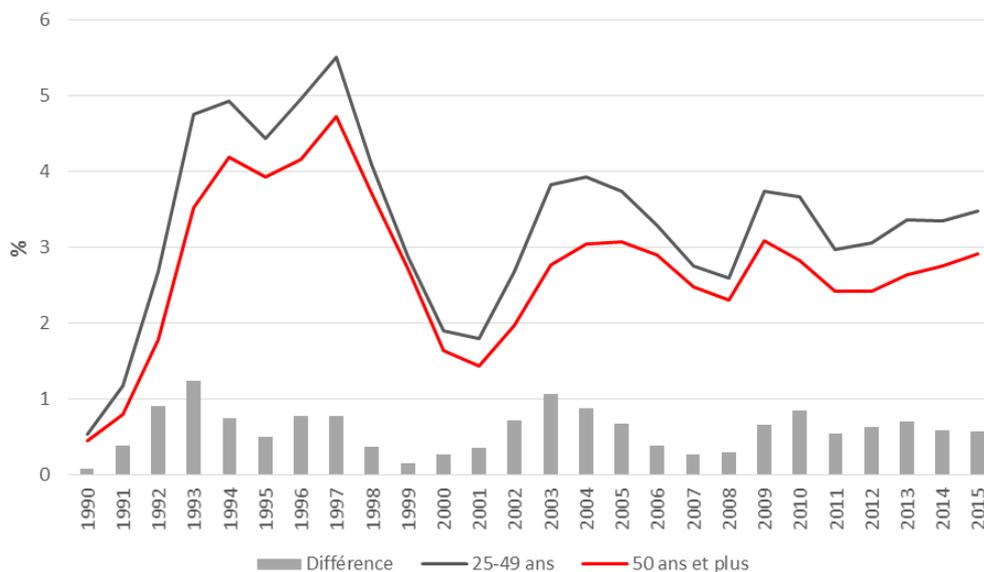
Source : OFS/ESPA (2e trimestre dans chaque cas)

Au cours des années 2004-2015, en moyenne 1.7 % des actifs âgés de 55-64 ans sont restés plus d'un an au chômage, alors que ce taux était de 1.4 % pour toutes les classes d'âges confondues. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au total de 0.5 % par rapport aux années 1992-2003. Chez les personnes de 55-64 ans, le taux de chômage a augmenté également de 0.5 %, ce qui a maintenu l'écart constant entre les personnes âgées et le reste de la population. En revanche, les personnes âgées restent, malgré un taux de chômage inférieur à la moyenne, plus souvent touchées par un chômage de longue durée.

3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO

Le taux de chômage des 50-64 ans est toujours resté inférieur à celui des 25-49 ans depuis le début des années 1990. Ces données ne révèlent pas non plus de durcissement de la situation du marché du travail pour les actifs âgés par rapport aux jeunes.

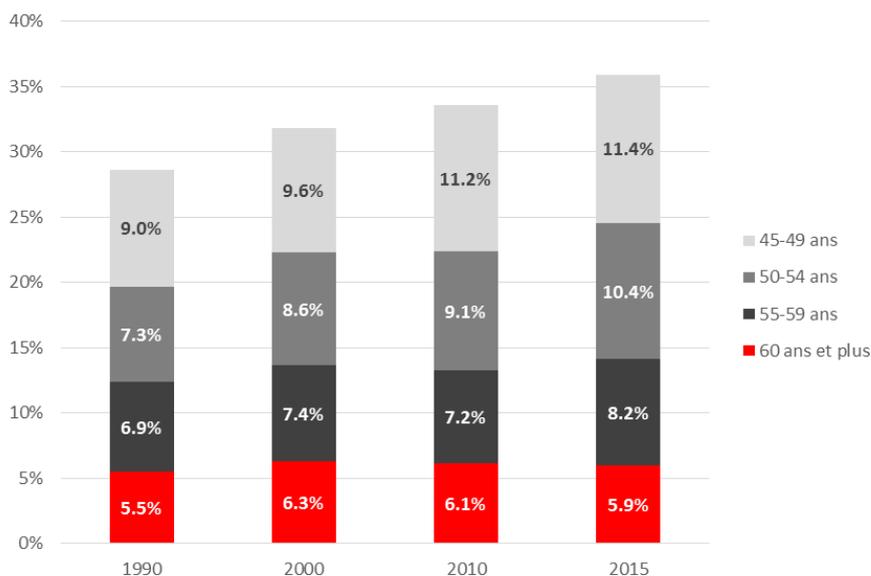
Figure 3.5 : Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2015



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

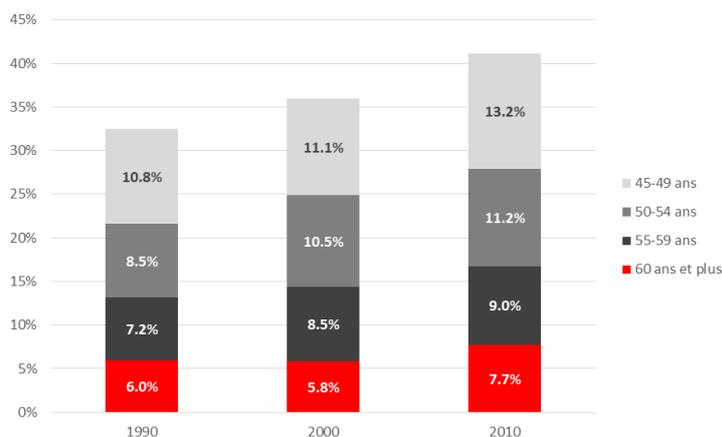
La part des chômeurs âgés enregistrés à l'ORP a constamment augmenté depuis le début des années 1990 (figure 3.6), accompagnée cependant d'une augmentation parallèle des personnes âgées dans la population active (figure 3.7), ce qui explique le taux de chômage relativement constant chez les personnes âgées.

Figure 3.6 : Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2015



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

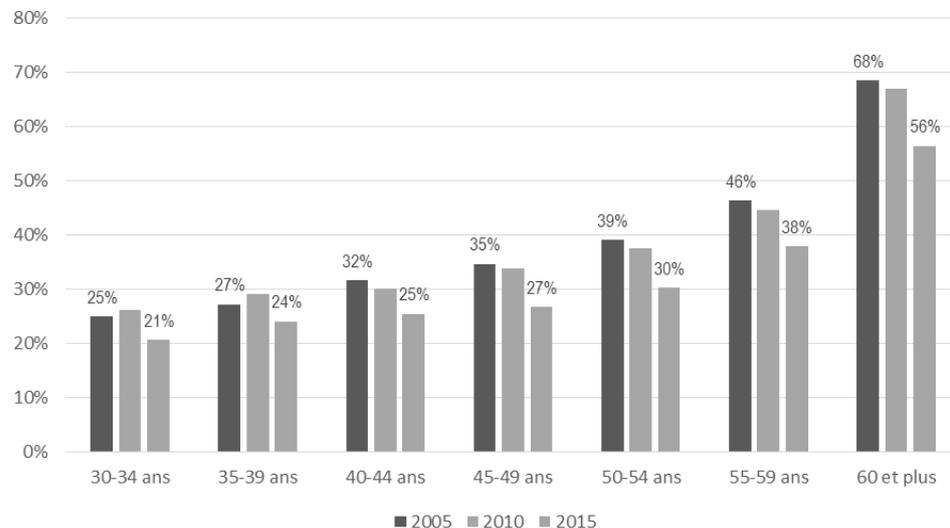
Figure 3.7 : Personnes actives selon le recensement, parts en fonction des classes d'âge, 1990, 2000, 2010



Source : OFS/RFP, RS

Le risque de rester inscrit plus d'un an en tant que demandeur d'emploi à l'ORP augmente avec l'âge. En revanche, ce risque n'a pas augmenté au cours des dix dernières années, et rien n'indique non plus que le risque de rester plus longtemps à la recherche d'un emploi ait été transféré aux catégories d'âge plus jeunes, p. ex. aux 50-54 ans, voire même aux 45-49 ans. Le risque correspondant a diminué dans les mêmes proportions dans toutes les catégories d'âge ces dix dernières années.

Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2005 – 2015

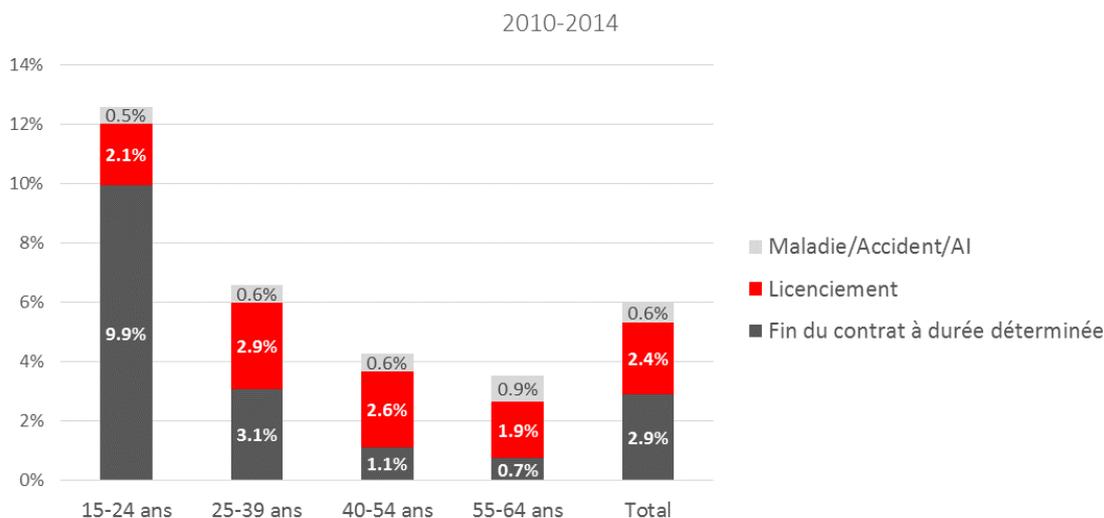


Source : SECO (demandeurs d'emploi enregistrés)

3.3 Raisons de la perte de l'activité

Ces dernières années, les personnes âgées ont été moins confrontées que les jeunes à un départ « involontaire » d'un poste.² Au cours des années 2010-2014, en moyenne 1.9 % des actifs de 55-64 ans ont été confrontés chaque année à un licenciement. Ce chiffre était de 2.6 % chez les 40-54 ans, et de 2.9 % chez les 25-39 ans. Les contrats à durée déterminée arrivent rarement à expiration chez les actifs âgés (0.7 %) ; en revanche, ils résilient plus souvent (0.9 %) leur contrat de travail pour cause de maladie, d'accident ou d'invalidité que les plus jeunes.³

Figure 3.9 : Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2010-2014



Source : OFS/ESPA (propres calculs)

Chez les chômeurs selon l'OIT⁴, les personnes de 55-64 ans ont représenté au cours de la période 2010-2014, avec un taux de chômage de 1.5 %, la part la plus élevée des personnes licenciées dans tous les groupes d'âge (figure 3.10). Comme l'indiquent les évaluations ci-dessus, cette part accrue *n'est pas une conséquence de licenciements plus fréquents*, mais tient au fait que *les personnes âgées licenciées restent en moyenne plus longtemps au chômage*.

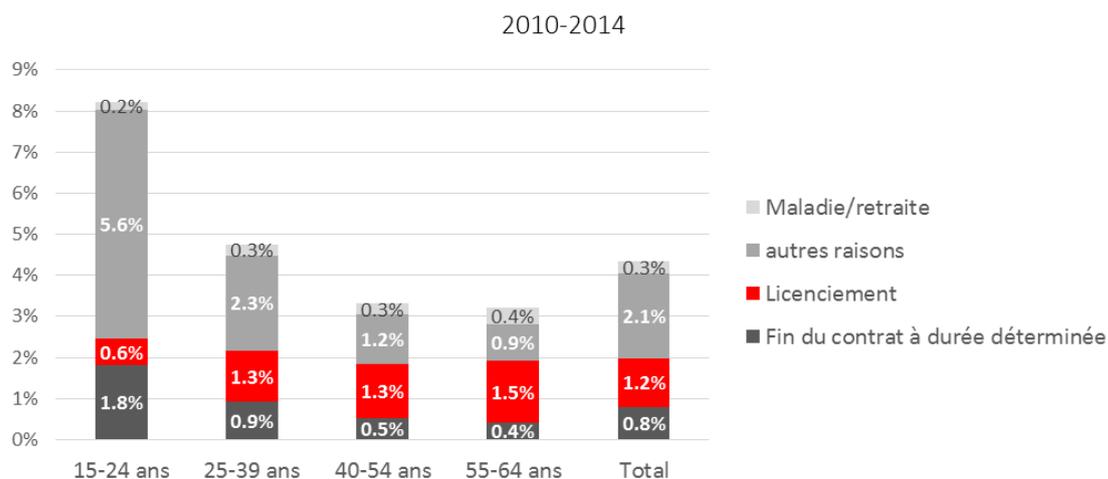
La part des chômeurs de 55-64 ans suite à une résiliation d'un contrat à durée déterminée et à d'autres raisons (p. ex. abandon temporaire de la vie active) est légèrement inférieure à la moyenne. La part des personnes ayant perdu leur dernier emploi en raison d'une maladie ou d'un départ en retraite est légèrement supérieure à celle des groupes d'âge plus jeunes.

² Dans ces évaluations, on comptabilise toutes les personnes, qu'elles soient encore actives ou non après avoir quitté un emploi. Ce point est particulièrement important pour les personnes âgées, car toutes les personnes licenciées ne continuent pas à chercher un emploi. Ces personnes sont également prises en compte dans l'évaluation.

³ Une comparaison avec les années précédentes n'indique pas de durcissement de la situation pour les personnes âgées ces dernières années. Voir SECO (2015), *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail - Documents de base pour la conférence nationale du 27 avril 2015*.

⁴ A la différence des évaluations de la figure 3.9, on ne considère ici que les personnes au chômage selon la définition de l'OIT. Parmi elles, on trouve des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente. Mais parallèlement, on dénombre également des personnes qui ont perdu leur emploi il y a plus de 12 mois, ou d'autres qui sont au chômage pour d'autres raisons (p.ex. en raison d'une réinsertion sur le marché du travail). Ne sont pas prises en compte ici les personnes qui ont retrouvé un poste après la perte d'un emploi ainsi que celles qui se sont retirées du marché du travail.

Figure 3.10 : Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2010 – 2014

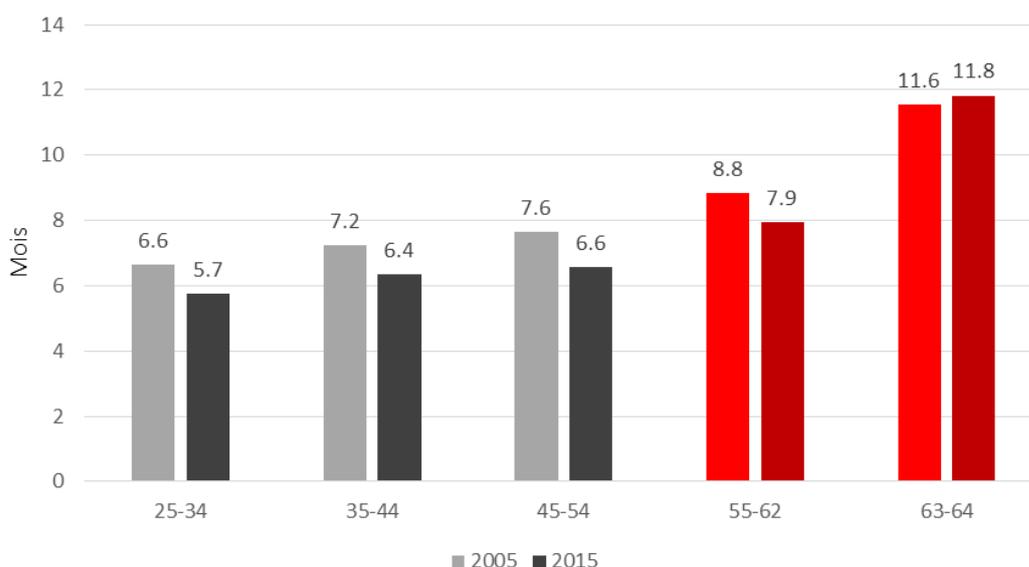


Source : OFS/ESPA (propres calculs)

3.4 Prestations de l'AC

L'AC est organisée de façon à ce que les personnes âgées aient un meilleur accès à leurs prestations et puissent bénéficier en moyenne plus longtemps de ces prestations. Les bénéficiaires de prestations de 45-54 ans ont perçu en 2015 des prestations de l'AC en moyenne pendant 6.6 mois, contre une moyenne de 7.9 mois pour les 55-62 ans, alors que les 63-64 ans ont perçu ces prestations pendant 11.8 mois.

Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des prestations AC en fonction des classes d'âge en mois, 2005 et 2015



Source : SECO/SIPAC (durée de perception des indemnités journalières dans un délai-cadre)

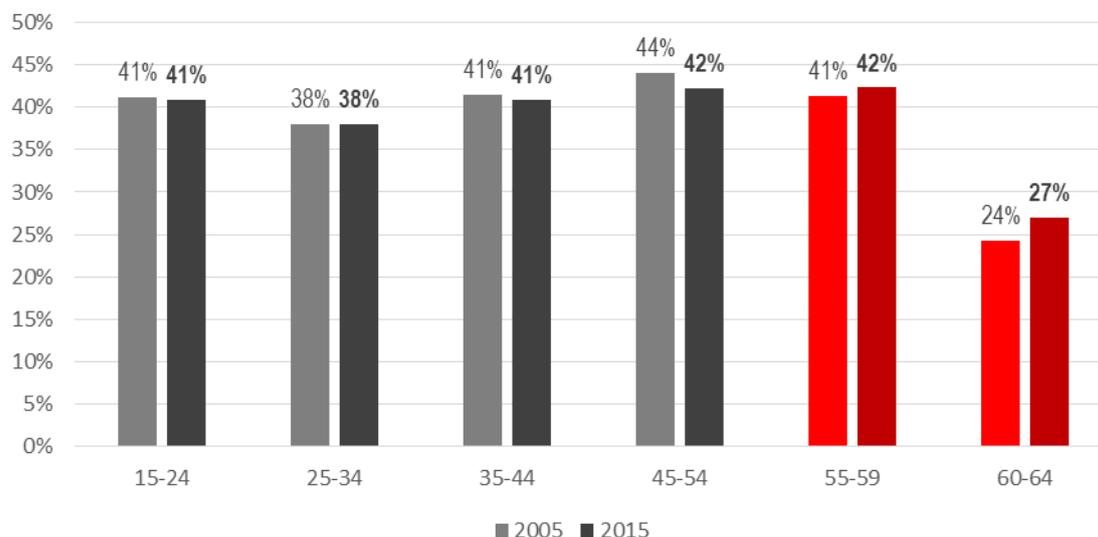
La durée supérieure à la moyenne de recherche d'emploi et de perception des prestations chez les personnes âgées illustre non seulement leurs chances plus faibles sur le marché du travail, mais également le fait qu'elles ont droit à des prestations pendant des durées maximales plus longues.

Dans le cadre de la 4e révision de la LACI, la réduction de la durée maximale de perception des prestations pour les personnes de plus de 55 ans ou les personnes juste avant l'âge de la retraite a été plus faible que pour les groupes d'âge plus jeunes. Dans une comparaison croisée avec d'autres classes d'âge, cela se traduit également par une réduction plus faible (chez les 55-62 ans) ou un léger allongement (chez les 63-64 ans) de la durée de perception des prestations de l'AC entre 2005 et 2015.

Dans le cadre du pilotage de l'ORP par les résultats, l'objectif poursuivi est d'obtenir la réinsertion la plus rapide et la plus durable possible. Les valeurs ciblées sont d'obtenir une durée de chômage moyenne minimale, d'éviter les situations de fin de droits, le chômage de longue durée et les réinscriptions rapides à l'issue de la période de chômage. Etant donné que les demandeurs d'emploi âgés présentent un risque élevé de chômage de longue durée, le modèle de pilotage actuel incite à remédier à ce problème.

42 % des bénéficiaires des prestations de l'AC de 55-59 ans ont bénéficié en 2015 d'une mesure active du marché du travail de l'AC. Comme pour le groupe d'âge des 45-54 ans, leur taux de participation est ainsi supérieur à celui des 25-44 ans. Ensuite, à partir de 60 ans, la probabilité de participation diminue. En 2015, la probabilité de participation des bénéficiaires de prestations de 60-64 ans était de 27 %. Mais le niveau d'activation est resté comparativement élevé, également chez les personnes peu avant le départ en retraite : ainsi en 2015, 20 % des bénéficiaires de prestations de 63 ans ont bénéficié d'une mesure du marché du travail.

Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2005 et 2015

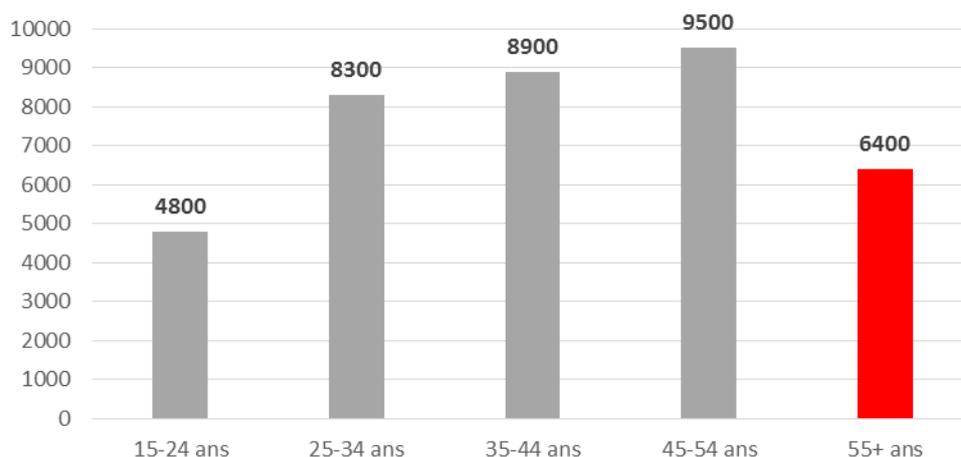


Source : SECO (personnes par an comptabilisées une fois)

3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale

En 2015, au total 6'400 personnes de 55 ans et plus sont arrivées en fin de droits à l'AC.

Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2015, cumulés et arrondis à la centaine



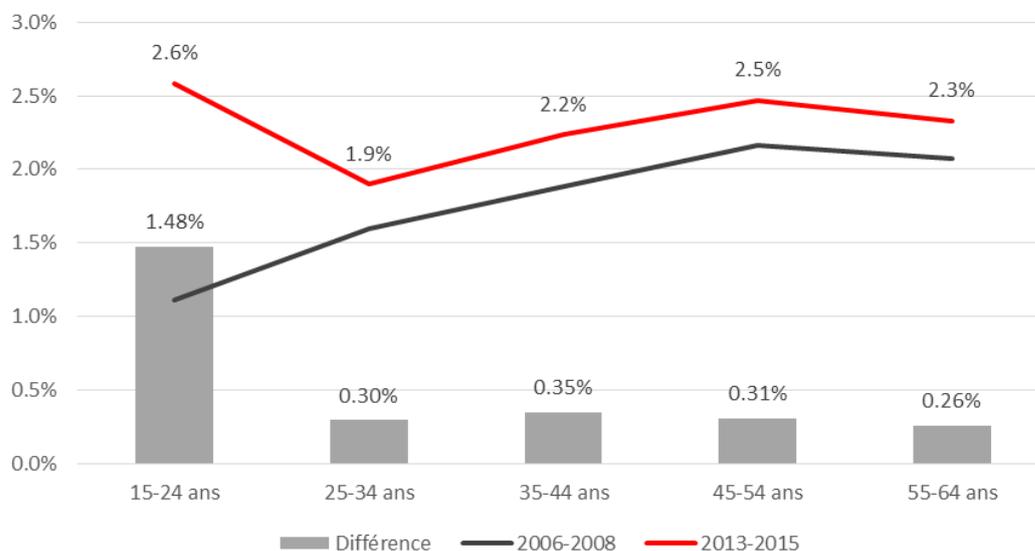
Source : SECO

Au cours des années 2013-2015, en moyenne 2.3 % des bénéficiaires de prestations de 55-64 ans sont arrivés en fin de droits chaque mois. Ce taux a été légèrement supérieur chez les 45-54 ans (2.5 %), mais légèrement inférieur chez les 35-44 ans (2.2 %).

Le taux de chômeurs en fin de droits reflète deux phénomènes : les difficultés plus importantes rencontrées par les personnes âgées pour retrouver un emploi, qui sont toutefois en partie compensées par une durée de perception maximale plus longue, dont bénéficient les assurés de plus de 55 ans avec une durée de cotisation de 22 mois.

La 4e révision partielle de la LACI a légèrement réduit les durées de perception des prestations pour tous les groupes d'âge, ce qui se traduit non seulement par une réduction de la durée moyenne de perception, mais également par une augmentation de la probabilité d'arriver en fin de droits. Ce sont les plus jeunes bénéficiaires de prestations qui ont subi les coupes les plus importantes avec l'augmentation la plus forte des situations de fin de droits.

Figure 3.14 : Fins de droits mensuelles en % des bénéficiaires de prestations, 2006-2008 en comparaison avec 2013 – 2015



Source : SECO

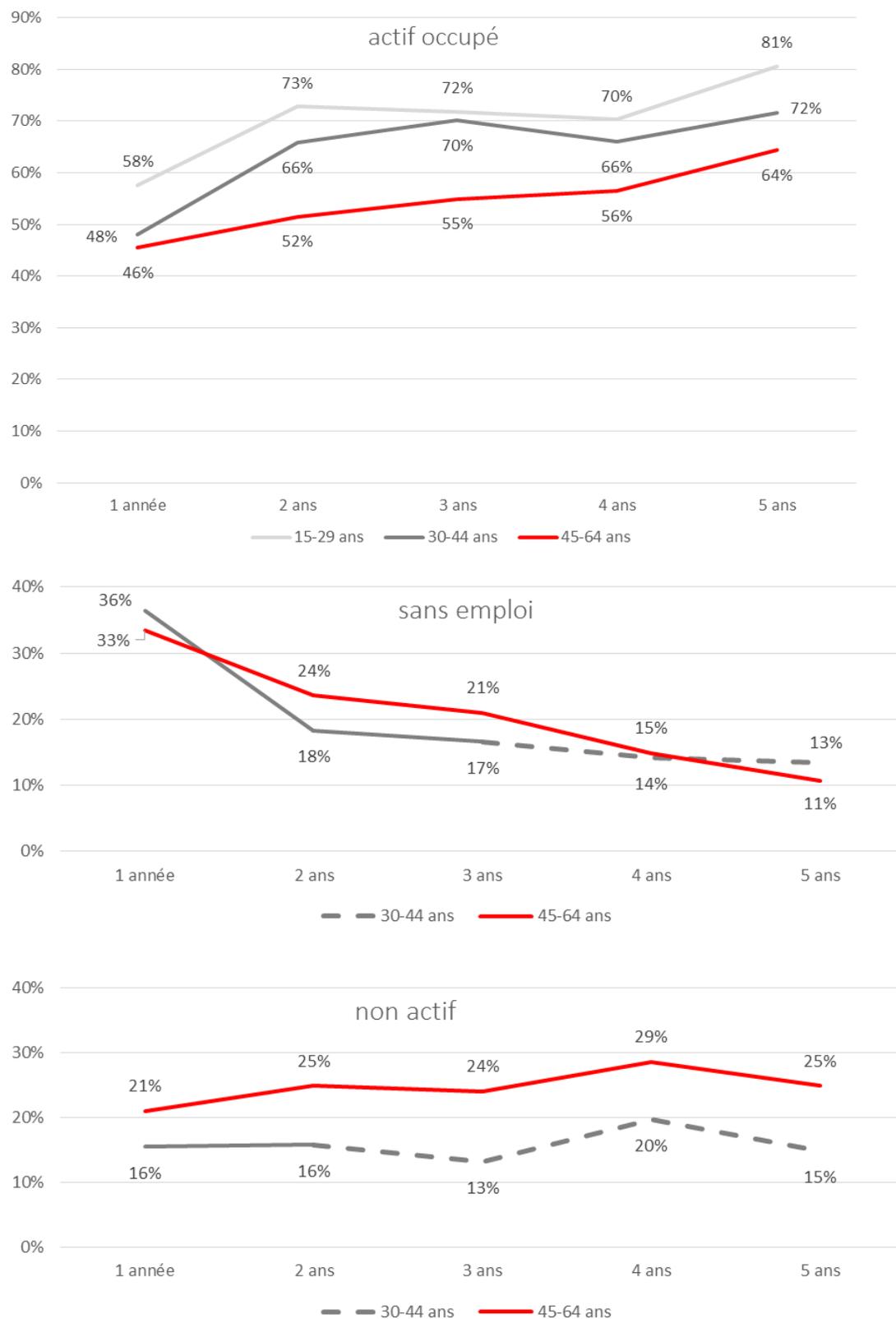
Selon l'évaluation de l'OFS⁵, près de 46 % des 45-64 ans ont retrouvé un emploi un an après l'arrivée en fin de droits, 52 % deux ans après et 64 % cinq ans après. Chez les 30-44 ans, les chiffres correspondants sont légèrement supérieurs avec 48 % après un an, 66 % après deux ans et 72 % après cinq ans (figure 3.15).

Un tiers des personnes en fin de droits de 45-64 ans sont toujours au chômage un an après l'arrivée en fin de droits. Cette proportion est même légèrement plus élevée chez les 30-44 ans, avec 36 %. Mais l'inactivité des groupes plus âgés reste plus élevée un an et deux ans après l'arrivée en fin de droits, avec 24 % et 21 %, contre 18 % et 17 % chez les plus jeunes.

Cette différence d'activité entre les deux groupes s'explique en majeure partie par une proportion plus importante de retrait dans l'inactivité des 45-64 ans. Durant la première année suivant l'arrivée en fin de droits, ce chiffre est de 21 % (contre 16 % chez les 30-44 ans), et il augmente à 25 % jusqu'à la 5e année (contre un chiffre à peu près constant de 15 % chez les 30-44 ans).

⁵ L'évaluation inclut des personnes en fin de droits au cours de la période 2005-2013. Voir à ce sujet OFS (2014), Situation des personnes en fin de droits, Neuchâtel : novembre 2014.

Figure 3.15 : Statut d'activité des personnes en fin de droits* en fonction des classes d'âge et du nombre d'années depuis le début de la fin de droits



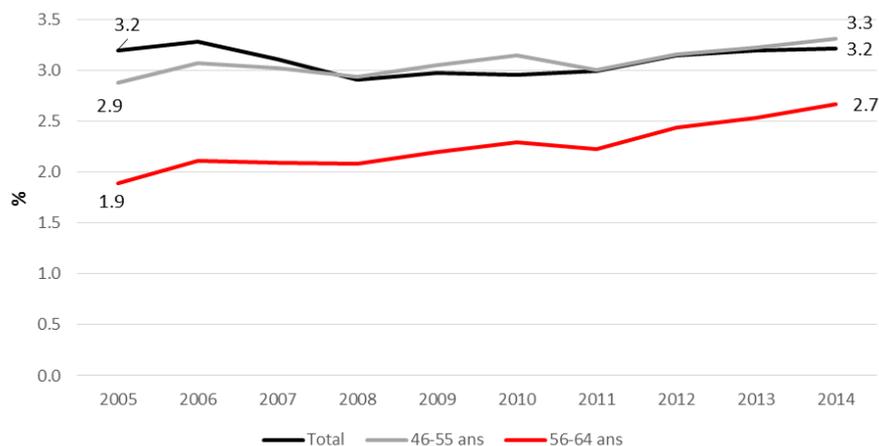
Source : OFS/PROSOMAT (2010-2013)

* Sont enregistrées les personnes en situation de fin de droits dans les années 2005-2013 / lignes pointillées = moins de 50 observations. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

La plus faible probabilité de retrouver un emploi après l'arrivée en fin de droits se traduit également par un risque plus élevé d'être tributaire de l'aide sociale après l'arrivée en fin de droits.⁶

Le taux d'aide sociale de la population des 56-64 ans est passé de 1.9 % à 2.7 % entre 2005 et 2014. A cela s'ajoute le fait que ce groupe a augmenté pour des raisons liées à la démographie. Le taux d'aide sociale 2014 s'est situé néanmoins toujours plus bas en comparaison avec la population âgée jusqu'à 55 ans.

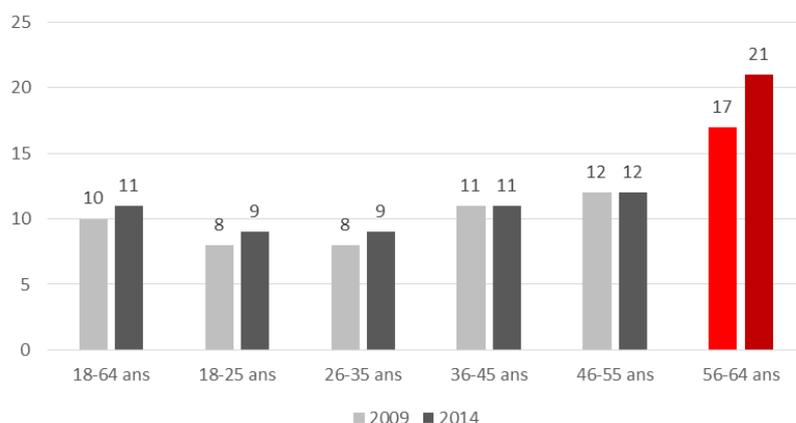
Figure 3.16 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2005-2014



Source : OFS (statistique de l'aide sociale)

L'augmentation du taux d'aide sociale chez les personnes âgées s'explique essentiellement par une prolongation de la durée moyenne de perception de l'aide sociale pour la période entre 2009 et 2014. La durée moyenne (médiane) a augmenté de 17 mois en 2009 à 21 mois en 2014 pour les cas clôturés. Selon cette proportion, l'augmentation a été spécifique pour le groupe d'âge des 55-64 ans. Une légère augmentation de la durée de perception a été également enregistrée dans une moindre mesure chez les personnes âgées jusqu'à 35 ans. Une étude plus approfondie serait nécessaire pour évaluer dans quelle mesure la durée de perception plus longue de l'aide sociale est en lien avec des difficultés croissantes lors de l'intégration dans la vie active.

Figure 3.17 : Durée moyenne de perception de l'aide sociale des cas clôturés en mois (médiane), 2009 et 2014



Source : OFS (statistique de l'aide sociale, évaluation spéciale)

⁶ Voir aussi à ce sujet Fluder, Fritschi & Salzgeber (2014), dans : La Vie économique 4-2014, p. 32-35.

Liste des figures

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
Figure 2.2 : Effet de la participation plus élevée au marché du travail sur l'offre de travail en fonction des classes d'âge	6
Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2005-2025.....	7
Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2014.....	7
Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1995-2015	8
Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* (auto-déclaration).....	9
Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance	9
Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2002-2005 en comparaison avec 2012-2015.....	10
Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2015 (en milliers)	10
Figure 2.10 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2005-2015 (en milliers)	11
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2014.....	11
Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1995-2015	12
Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2015.....	12
Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3e trimestre 2015	14

Références bibliographiques sélectionnées

- Arni, P. (2012), « Conseil et coaching intensifs pour demandeurs d'emploi âgés : une voie pour améliorer leurs chances sur le marché du travail ? », évaluation systématique des résultats, rapport final, pour l'Office de l'Economie et de l'Emploi du canton d'Argovie et Université de Lausanne.
- Baumann, I. et D. Oesch (2013), « Wiederbeschäftigung nach Betriebsschliessungen im Industriesektor der Schweiz », rapport final pour le SECO, juin 2013, Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LINES), Institut des sciences sociales, Université de Lausanne.
- BFS (2008), « L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires », Actualités OFS, Travail et rémunération, Neuchâtel.
- Bieri, O., R. Bachmann, D. Bodenmüller et A. Balthasar (2006), « Les stratégies des ORP pour l'intégration dans le marché du travail et leur efficacité. Une évaluation qualitative et quantitative basée sur des exemples de chômeurs jeunes peu qualifiés et de chômeurs plus bien qualifiés », Publication du SECO politique du marché du travail n° 17, Berne.
- Bolliger, C., T. Fritschi, R. Salzberger, P. Zürcher et O. Hümbelin (2012), « Eingliederung vor Rente. Evaluation der Früherfassung, der Frühintervention und der Integrationsmassnahmen in der Invalidenversicherung », Büro Vatter, Haute Ecole spécialisée bernoise, filière Travail social, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 13/12, Berne.

OFAS (2013), « Assurance-invalidité : faits et chiffres 2012. Renforcement de la réadaptation professionnelle et réduction du nombre de nouvelles rente », Berne.

OCDE (2014), « Vieillissement et politiques de l'emploi : Suisse : Mieux travailler avec l'âge », Editions OCDE.

Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », Dossier Réforme de la prévoyance vieillesse, Sécurité sociale 6/2012, Berne.

Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.

Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung. Anhang zum Forschungsbericht Nr. 11/12 », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.

Wolf, T. et P. Kempeneers (2013), « Evaluation de la durabilité et de l'efficience des allocations de retour en emploi (ARE) », sur mandat de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi de Genève, juillet.

Zölch, M., A. Mücke, A. Graf und A. Schilling (2009), « Fit für den demografischen Wandel ? Ergebnisse, Instrumente, Ansätze guter Praxis », Bern/Stuttgart/Wien, Haupt Verlag.

Articles et informations complémentaires :

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html>